



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

**Avis d'enquête publique unique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque et à une demande de défrichement du site sur la commune de Montfort**

Par arrêté préfectoral n° 2021-222-004 du 10 août 2021 il est procédé à une enquête publique unique en vue d'obtenir l'autorisation de construire une centrale photovoltaïque et l'autorisation de défricher le site sollicitées par la société SolaireD018 sur le territoire de la commune de Montfort. Cette enquête se déroule du 15 septembre 9 h au 15 octobre 2021 12 h.

Ce projet, situé sur la commune de Montfort au lieu dit « Grand Bois », est constitué par une demande de permis de construire n° PC 004 127 19 004 et une demande d'autorisation de défrichement déposées le 6 décembre 2019 par la société SolaireD018 représentée par M. Gilles Leandro.

Le parc, d'une surface de 10,5 ha (emprise clôturée) est implanté sur une partie de la parcelle A0022. Il comprend les modules, 4 locaux techniques dont 3 postes de transformation et 1 poste de livraison d'une surface totale de planche cumulé de 156 m<sup>2</sup>. Deux citernes rigides d'eau d'une contenance de 60m<sup>3</sup> complètent l'équipement. La puissance envisagée est d'environ 10,25 Mwc.

La demande de défrichement porte sur une surface de 11,9 ha prise sur les 50,49 ha de la parcelle A0022.

Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de la société SolaireD018, 52 rue de la Victoire 75009 PARIS ou auprès de la société Engie Green sise 345 rue W.A Mozart Le Sextius CS 90765 13617 AIX-EN-PROVENCE cedex 1, téléphone : 06-30-26-17-94, messagerie : [sophie.eudes@engie.com](mailto:sophie.eudes@engie.com) ou [laurent.para@engie.com](mailto:laurent.para@engie.com).

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) rubrique [publications/enquetes publiques/liste des communes/commune de Montfort](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/liste-des-communes/commune-de-Montfort) et en mairie de Montfort aux heures et jours d'ouverture au public.

Dans le même temps, un registre d'enquête à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, est déposé à la mairie de Montfort pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et ses propositions. Ces données peuvent être adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur en mairie de Montfort le village 04600 MONTFORT ou encore, à l'adresse [pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique. Toute personne peut consulter les observations dématérialisées sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) dans l'onglet : [publications/enquetes publiques/liste de communes/commune de Montfort](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/liste-de-communes/commune-de-Montfort).

M. Bernard BREYTON désigné par la vice-présidente du tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie de Montfort et recevra les observations écrites ou orales du public le mercredi 15 septembre et le vendredi 15 octobre de 9 h à 12 h ; les mardis 21 septembre et 12 octobre et le jeudi 30 septembre, de 14 h à 17 h.

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) dans l'onglet [publications/enquetes publiques/liste de communes/commune de Montfort](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/liste-de-communes/commune-de-Montfort) ainsi qu'en mairie de Montfort.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus de permis de construire et une autorisation ou un refus de défrichement.